

**Compte-rendu de la Réunion
tenue le samedi 29 novembre 2008
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

Mme de La Chapelle
M. Duval
M. Gautier
Mme Pierrard
M. Desjeux

Présidente
Vice-président
Vice-président
Trésorière
Secrétaire Général

et

M^{mes} Alaux, de Confevron, Demsar, Hamann, *Huignard*, Julie, Lescaroux, Simon, Védrine,
MM. Adget, Decrouzol, Huwaert.

excusés : MM. Chomette, Mésognon.

Après le déjeuner habituel, la Présidente ouvre la séance :

1. ACTUALITÉS

par Laure de La Chapelle

- **Décès de Maître Turpault** : C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Maître Jacques Turpault, le 15 novembre 2008. La messe de funérailles a été célébrée par Monseigneur François Fleischmann en l'église St François Xavier le 20 novembre 2008. Votre Présidente y a représenté notre association. Membre du Cercle depuis plusieurs années et un de nos administrateurs, Jacques Turpault était apprécié de tous par son extrême courtoisie, sa droiture et la grande objectivité de ses observations. Et malgré sa grande discrétion, il a su se faire des amis parmi tous ceux d'entre nous qui avaient pu le croiser lors de nos réunions. Le Cercle Louis XVII présente à son épouse, à ses enfants et à toute sa famille ses très sincères condoléances et l'assurance que son souvenir restera intact dans nos mémoires.



- **Une rectification utile** : Lors de la réunion du 15 mars 2008, nous avons fait état d'un article du New York Times publié le 21 juin 1896 qui annonçait la vente à Drouot d'un cœur dit « de Louis XVII ». L'en tête du texte portait ces mots: from Temple Bar, que j'avais pensé traduire par : de la prison du Temple. En fait, Temple Bar est une ancienne porte de Londres datant du 13^{ème} siècle, qui fut plusieurs fois détruite et rebâtie. Dernièrement, elle a été réédifiée à l'entrée d'un square, au nord de la cathédrale St Paul. Temple Bar a donné son nom à un quartier de la ville, à des hôtels, à des restaurants, mais dans le cas qui nous occupe, à une publication du 19^{ème} siècle : *The Temple Bar Magazine*, édité de 1860 à 1906, et faisant paraître aussi bien des romans, des nouvelles que des séquences d'actualités. Paraissant naturellement en langue anglaise, il ne nécessitait pas de



traduction pour le New York Times qui s'en inspirait pour les nouvelles européennes.

2. LA VENTE DU 14 OCTOBRE 2008 : QUELQUES INFORMATIONS À PARTAGER.

par Jocelyne Pierrard

Les héritiers du Comte et de la Comtesse de Paris n'ayant pu s'entendre pour une répartition en dix parts égales de la collection familiale, celle-ci a été dispersée, chez Christie's le mardi 14 octobre dernier. Cette collection, présentée en

483 lots, provenait du Manoir de Cœur Volant à Louveciennes où la famille royale s'était installée au retour d'exil dans les années 50, puis de leur appartement parisien rue de Miromesnil. La vente ayant été largement annoncée par les médias, nombreux furent les visiteurs, pendant les quatre jours la précédant, à l'exposition publique, des souvenirs familiaux et historiques reproduits dans un très beau catalogue aujourd'hui épuisé.

Il s'agissait de : Services de table, ensembles en argent, métal argenté, vermeil, porcelaine, cristal, nappes armoriées, meubles, tableaux, lithographies, miniatures, photos, sculptures, tapis, vases et rafraîchissoirs, reliquaires, drageoirs, sceaux, bijoux, médailles, livres, cadeaux prestigieux reçus, souvenirs intimes, souvenirs historiques.

Encore plus choquante que la vente Bancel, on s'interroge sur le « comment peut-on ... ? », puis, l'opportunité de s'offrir une belle pièce de collection remplace l'indignation. Las ! Nous autres, petits acheteurs anonymes avons bien vite compris que d'acteur, il nous fallait nous résigner au statut de spectateur et ce, dès le premier¹ lot.

Premier lot, de l'après midi, N°101. Un pendentif « Saint Esprit » en argent. Valeur estimée, 300 à 500 euros. Adjudé à 2400 euros, auxquels il faut ajouter 30% de frais à charge de l'acheteur ! Il faut dire que Christie's a mobilisé l'ensemble de son personnel afin de gérer les ordres d'achat, les ventes par téléphone, les ventes par Internet ainsi, bien entendu, que les enchères de la salle. La salle du sous sol est comble : 300 personnes environ. Collectionneurs, marchands, curieux. Quelques membres de la famille de France, assis au premier rang et qui vont tenter de racheter certains lots, parfois en enchérissant les uns contre les autres. Au rez de chaussée, un écran géant permet à ceux qui n'ont pas trouvé place de suivre la vente confortablement assis. Au cours de la journée, trois commissaires priseurs se sont succédé. Une jeune femme, particulièrement efficace n'en finit pas de faire monter les enchères, « vivement ». Tout va très vite et en même temps, les offres se multipliant, la vente durera de 11 heures du matin à 22 heures quinze avec une courte interruption d'une demi heure. Donc, efficacité des commissaires priseurs. « C'est pour vous, madame », ou « c'est pour vous, Monsieur », pourtant le marteau ne tombe pas. Quelques secondes d'émotion, la salle retient son souffle, le commissaire parcourt la salle du regard, sourit, et relance le jeu par une simple phrase : « Allons, une dernière chance ! ». Soulagement pour les uns, déception pour les autres. Plus de perdants que de gagnants en fin de compte. Alors, il ne reste plus qu'à rire du spectacle et à se consoler de posséder au moins le catalogue qui n'a coûté que 50 euros.

Passons aux exemples:

Lot n° 230 :

Plume ayant servi à Louis-philippe, roi des Français à signer son abdication.

Plume d'oie taillée, montée sur un manche de bois, un papier enroulé autour porte cette note : « *C'est avec cette plume que le Roi Louis-Philippe 1^{er} a signé l'acte d'abdication le 24 février 1848 aux Tuileries. Le garçon d'appartement de service: Félix Rebour l'a conservé* ».

Longueur: 20,5 cm. Estimation: 300-500. Adjudé à 11500 euros.

Lot n° 234 :

Lunettes de soleil de Louis-Philippe.

Angleterre XIX^{ème} siècle. Travail de l'opticien Bodson en métal et verre teinté dans un étui de cuir fauve.

Estimation: 150 - 200. Adjudé à 4800 euros, sous réserve de préemption par le Musée Louis-Philippe d'Eu².

Lot n° 296 :

Buste en biscuit représentant Louis XVII.

D'après Houdon, vêtu d'une chemise drapée, reposant sur un piédoche en porcelaine bleue à décor de filets or, quelques restaurations et usures à l'or. Hauteur 33,5 cm.

Estimation: 800-1200. Adjudé à 3500 euros.

Lot n° 422 :

Drageoir en ivoire Louis XVI.

Au centre, un médaillon sculpté du profil d'un enfant en habit et chemise à jabot (possiblement Louis-Charles de France, Dauphin de France (1785-1795) dit Louis XVII). Monture en métal doré, vers 1790-1795 ~ boîte et profil cassés. Diamètre 67 mm. Estimation: 100-150 Adjudé à 600 euros.

Lot n° 477 :

Miniature ronde sur papier.

France, 1792-1794. Portrait du roi Louis XVII (1785-1795) en prison, en habit ocre et gilet rayé, assis devant un bureau et lisant un livre, dans un médaillon en argent à charnière, l'intérieur du couvercle inscrit « Cher par Son objet / cher par Celui qui le traçait / Il est pour Moi un Gage / De Souvenir et de Tendresse / 24 Décembre 1794 ».

Diamètre : 48mm. Provenance: Marie-Thérèse de France, Madame Royale, plus tard Duchesse d'Angoulême (1778-1851), fille du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette.

Expositions :

Versailles, Château de Versailles, Marie-Antoinette, 1955, n°491 (prêtée par S.A.R. le Comte de Paris). La notice du catalogue d'exposition décrit ce médaillon comme ayant appartenu à la duchesse d'Angoulême, sœur du Dauphin et constate : « Madame Royale portait ce médaillon en sortant du Temple ».

Paris, Musée Carnavalet. La Famille Royale à Paris, 1993-1994, n° 285. La notice du catalogue d'exposition indique: « Médaillon : Louis XVII assis, de trois quarts à gauche, lisant un livre. Gouache sur papier, contre



¹ Je n'ai assisté qu'à la vente de l'après midi

² Le représentant de ce musée, fort applaudi par sa salle, a préempté : Un chapelet et scapulaire ayant appartenu à la Reine Marie-Amélie, la carte de Norvège utilisé par Louis-Philippe en 1795, la plume ayant servi à signer l'abdication, un canif du roi Louis-Philippe offert par Marie-Amélie à Robert Duc de Chartres en 1850, ainsi qu'un portrait de Louis-Philippe adjudé à 16000 euros.

collé sur carton. D : 0,048. Dans un boîtier d'argent - D: 0,050. Inscription sur une feuille d'argent fixée à l'intérieur.

Commentaire de Vincent Meylan¹ : « Daté du 24 décembre 1794, le portrait de Louis XVII est sans doute le seul représentant le jeune roi alors qu'il vient d'être extrait de son sinistre cachot du 2^{ème} étage de la Tour du Temple. Malade, totalement anéanti par les six mois de claustration totale qu'il vient de subir, le jeune roi va traîner une existence pitoyable jusqu'à sa mort au mois de juin. Si la première ligne de la dédicace inscrite sur cette miniature est claire « Cher par son objet », elle désigne le jeune roi qui est cher à sa sœur aînée, la deuxième « cher par celui qui le traça » reste une énigme. Qui a tracé ce portrait ? Sans doute pour l'offrir à Madame Royale le 24 décembre 1794, alors que les deux enfants de Louis XVI et Marie-Antoinette sont enfermés l'un au-dessus de l'autre à la Tour du Temple. Deux noms viennent à l'esprit : Laurent et Gomin, les deux hommes chargés de veiller au bien être des enfants royaux après la fin de la terreur. Eux seuls communiquèrent pendant quelques mois avec les deux enfants emprisonnés au 2^{ème} et au 3^{ème} étage du Temple. Loin d'être des gardiens inhumains, ils feront tous deux preuve d'une véritable affection envers Louis XVII et Madame Royale. Quelqu'en soit l'auteur, ce portrait appartient à la légende de l'enfant du Temple qui donna lieu à une des plus passionnantes énigmes de notre histoire. Louis XVII est-il mort en prison ? Ou a-t-il survécu à sa captivité ? La réponse appartient aux historiens et aux experts qui depuis deux siècles bataillent sur ce sujet. Une chose est certaine ce portrait est celui de l'enfant mort à la prison du Temple le 8 juin 1795. Qu'il s'agisse du jeune roi Louis XVII ou de l'enfant qui lui aurait été substitué. ».

Estimation: 6000-8000. Adjudé à 38000 euros.

Lot n° 478 :

Double miniature royaliste ovale sur ivoire.

Profil attribué à Pulchérie de Valence née de Genlis 1766-1847), signé « P.GENLIS », vers 1790/1793.

Un côté avec profil en grisaille sur fond bleu représentant le buste de Louis XVII aux cheveux longs, au revers portrait de Madame Royale en robe bleue avec noeuds violets et dentelle blanche, les cheveux lâchés avec frange ; monture en or (trace de poinçons)

Hauteur: 50 m. Exposition: Versailles, Château de Versailles, Marie-Antoinette, 1955? N°492, (prêtée par S.A.R. le Comte de Paris).

La signature « P.GENLIS » est sans doute celle de Pulchérie de Genlis, fille cadette de la fameuse comtesse de Genlis. Pulchérie, surnommée « Péky », fut mariée au futur général de Valence en 1785. Elle divorça le 30 mai 1793 afin de sauver sa fortune menacée de confiscation après la désertion de son mari. Deux autres témoignages du talent artistique de Péky sont illustrés dans G. de Broglie, Madame de Genlis, Paris 1985, suivant p.130 et dans G.de Broglie, le Général de Valence, Paris 1972, suivant p.162.

Estimation: 1500-2000 Adjudé à 11000 euros.

Lot n° 479 :

Mèche de cheveux du roi Louis XVI enfant.

A l'intérieur d'un ancien chaton de bague, le tout dans un étui en nacre orné d'une couronne.

Dimensions de l'étui: Hauteur: 1 cm. Longueur: 5,2 cm. Profondeur: 2,7 cm.

Provenance : Donné à la Marquise d'Iselin. Donné vers 1830 à Ernest Morel, chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Jacques de Besançon, puis par descendance, à Madame Laure Hébrard. Donné à Henri, deuxième Comte de Paris en 1952. Estimation: 2000-3000 Adjudé à 2500 euros.

Lot n° 480 :

Rasoir utilisé par le roi Louis XVI à la prison du Temple France, fin du XVIII^{ème} siècle.

En corne et acier, les pivots en argent, pliable, le manche gravé d'un côté M.CLERY et de l'autre N°4 au Temple, la lame estampée d'une inscription partiellement disparue (L)ANGLOIS / (VE)RSAILLES terminée par une hermine, dans un étui en cuir et carton noir portant l'inscription gaufrée et dorée *Rasoir Extra Garanti*.

Longueur dépliée: 26,8 cm. Provenance: Jean-Baptiste Cant Hanet, dit Cléry (1759-1809), valet de chambre du roi Louis XVI à la prison du Temple.



Exposition : Paris, Musée Carnavalet, la Famille Royale à Paris, 1993, n° 302.

Cet émouvant objet renvoie au Journal de Cléry². « Le Roi devait bientôt paraître pour la seconde fois à la barre de la Convention. Il n'avait pu se faire la barbe depuis qu'on avait enlevé ses rasoirs, et il en souffrait beaucoup, ce qui le forçait à se laver le visage plusieurs fois le jour avec de l'eau fraîche. Le Roi me dit de me procurer des ciseaux ou un rasoir, mais qu'il ne voulait pas en parler lui-même aux municipaux. Je pris la liberté de lui observer que s'il paraissait ainsi à l'Assemblée, le peuple verrait au moins avec quelle barbarie en agissait le conseil général. « Je ne dois pas,

¹ Catalogue de la vente page 256

² Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI, roi de France. Paris, Baudouin frères, Libraires. 1825. Pages 109, 110, 125,126

me répondit sa majesté, chercher à intéresser sur mon sort ». Je m'adressai aux commissaires, et la commune décida le lendemain qu'on rendrait les rasoirs au Roi, mais qu'il ne pourrait s'en servir qu'en présence de deux municipaux ». La scène si située au mois de décembre 1792 ».

En janvier de l'année suivante, le 17, Cléry raconte une autre anecdote, située alors que Malesherbes vient annoncer au Roi le résultat de l'appel nominal : « Depuis l'entrée de Monsieur de Malesherbes un tremblement universel s'était emparé de moi, je préparai cependant tout ce qui était nécessaire pour que le Roi pût se raser. Il se mit le savon lui-même debout et en face, je tenais son bassin. Forcé de concentrer ma douleur, je n'avais pas encore osé jeter les yeux sur mon malheureux maître : je le fixai par hasard, et mes larmes coulèrent malgré moi. Je ne sais si l'état où je me trouvais rappela au Roi sa position, mais une pâleur subite parut sur son visage : son nez et ses oreilles blanchirent tout à coup. A cette vue mes genoux se dérochèrent sous moi : le Roi, qui s'aperçut de ma défaillance, me prit les deux mains, les serra avec force, et me dit à demi-voix : « Allons, plus de courage ». Il était observé ; un langage muet lui peignit toute mon affliction, il y parut sensible ; son visage se ranima, il se rasa avec tranquillité ; ensuite je l'habillai. ».

Estimation: 2000-3000 Adjudé à 17000 euros.

Lot n° 481 :

Bague en or 9K avec chaton renfermant des cheveux royaux.

Fin du XVIII^{ème} siècle.

De forme hexagonale, contenant les cheveux entrelacés de la reine Marie-Antoinette et du roi Louis XVI, disposés en nœud d'éternité sur une plaque en ivoire teintée rose, la monture en or 9K. Hauteur : 3,3 cm.

Provenance : Madame de Tourzel (1749-1832). Madame Orry, née Esther Musnier de Lalisier. Par descendance à H. Moreau-Rendu. Donné à Henri, Comte de Paris, en 1927. Confirmée par le catalogue d'exposition de 1955. Offerte par Mme de Tourzel à son amie Mme Orry née Esther Musnier de Lalisier. Selon une note manuscrite signée I (Isabelle), Comtesse de Paris (1911-2003) : « bague ayant / appartenue (sic) à / Marie-Antoinette / donnée par / H. Moreau R. Genlis / avec d'autres souvenirs.

Exposition : Versailles, Château de Versailles, Marie-Antoinette, 1955 ? N°468 (prêtée par SAR le Comte de Paris).

Estimation: 1500-2000 Adjudé à 21000 euros

Lot n° 482 :

Pan de robe et six volants de dentelles d'une robe portée par la reine Marie-Antoinette à la prison du Temple.

France fin XVIII^{ème} siècle.

Le fragment de robe de soie puce brodée de branches de jasmin, les barbes et volants en point d'Angleterre.

Dimension du fragment de robe : 31,5 x 30,5 cm. Dimension du plus important volant de dentelle : 8 x 145 cm.

Provenance : Madame de Tourzel. Madame Orry, née Esther Musnier de Lalisier. Par descendance à H. Moreau-Rendu. Donné à Henri, deuxième Comte de Paris, en 1927.

Exposition : Versailles, Château de Versailles, Marie-Antoinette, 1955 N° 509 et 510 (prêtés par S.A.R. le Comte de Paris). Selon le catalogue d'exposition « cette robe fut donnée par Mme de Tourzel à son amie Mme Orry née Esther Musnier de Lalisier, dont la ressemblance avec la Reine passait pour être très grande. Elle a été découpée en fragments pour offrir des souvenirs ».

Estimation: 4000-5000 Adjudé à 46000 euros.

Nous arrivons au dernier lot de la vente. La salle s'est vidée petit à petit, par contre, de nouvelles personnes sont venues spécialement pour les souvenirs du Temple. Les achats par téléphone ou par Internet se poursuivent avec le même acharnement si ce n'est plus.

Lot n° 483 :

Pochette brodée par la reine Marie-Antoinette à la prison du Temple France 1792/1793.

Rectangulaire en faille ivoire, fils de soie de couleurs, brodée de pensées et roses et d'un trophée composé d'une harpe avec des œillets et roses, les deux motifs entourés d'une guirlande de feuilles ; la doublure en soie verte ; avec fac-similé de la dernière lettre de Marie-Antoinette adressée à Madame Elisabeth le 16 octobre 1793 à 4h30 du matin.

9 x 16,5 cm.

Provenance : Madame de Tourzel. Madame Orry, née Esther Musnier de Lalisier. Par descendance à H. Moreau-Rendu. Donné à Henri, deuxième Comte de Paris en 1927.

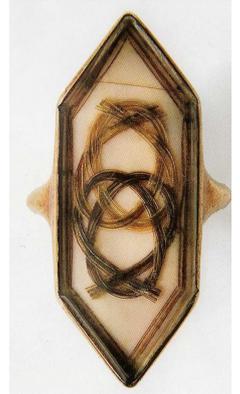
Exposition : Versailles, Château de Versailles, Marie-Antoinette, 1955, n° 676, (prêtée par S.A.R. le Comte de Paris.). Paris, Musée Carnavalet, La famille royale à Paris, 1993, n° 298.

Bibliographie : S. de La Brosse, « Le legs du Comte de Paris », Paris Match, 1351, 19 avril 1975, p.61.

Estimation: 12000-15000 Adjudé à 81000 euros.

81000 euros auxquels s'ajoutent les frais, savoir 29,9% TTC sur les premiers 10000 euros et 14,352% TTC au-delà. Ne faisons pas le calcul, cela nous dépasse. Il semble que l'émouvant souvenir de la Reine quitte malheureusement la France, mais comment l'un de nos musées pourrait préempter après une adjudication autant improbable ?

Il est 22 heures 15. Tout est maintenant fini.



3. LA VENTE DU 14 OCTOBRE 2008 : COMPLÉMENT

par Michèle Védrine

Au sein de la vente chez Christie's des objets venant de la collection de feu le Comte de Paris on remarque : « Une miniature enchâssée dans un médaillon qui porte la date du 24 décembre 1794. C'est le seul portrait de Louis XVII au Temple que nous connaissons. Il fut offert à sa sœur aînée Madame Royale ». (Valeurs Actuelles).

On peut se poser des questions sur l'authenticité de cet émouvant souvenir :

1. Ce petit visage émacié au nez pointu ne ressemble pas au Dauphin, au visage rond que nous voyons sur ses portraits authentiques et qui ne sont pas flattés ; et surtout le buste de Deseine, les sculptures ne mentent pas.
2. La miniature est datée du 24 décembre 1794 ; mais cela n'existe pas, c'est le 4 Nivôse an III.
3. Un arrêté d'avril 1793 interdisait de dessiner quoi que ce soit au Temple, encore moins de faire le portrait des détenus. Tous les portraits de cette époque sont fait hors du Temple, bien évidemment ; hormis, sans doute, celui de David, probablement antidaté et exposé au Musée de Narbonne. David qui assistait à l'interrogatoire du 7 octobre 1793 n'a sûrement pas résisté à « croquer » le malheureux Dauphin.

Nous terminerons à l'usage des « evasionnistes » que le 24 décembre 1794, il y avait toutes les chances que l'Enfant du temple ne soit pas Louis XVII.

4. LE 25 VENDÉMAIRE AN II

par Michèle Védrine

Le 25^{ème} jour du 1^{er} mois de l'An II, c'est le 16 octobre 1793. Pour l'Histoire, c'est la mort de Marie-Antoinette sur l'échafaud. Pour la petite histoire on supprime le billard du Temple ; pourquoi ôter au personnel de la prison cette innocente distraction ? Autour du billard il y avait du monde, la garde militaire, les Municipaux, la veuve Clouet la blanchisseuse, le cuisinier Gagnet et Simon avec le petit Capet, qui devait sûrement s'amuser au milieu des fumeurs, des buveurs, avec la petite Clouet. Peu de chance de conspiration ; tout le monde était soumis au Régime. Pourquoi ? Parce que tout le monde fréquentait le Dauphin, le voyait, l'entendait et que vraisemblablement une idée de substitution était dans la tête d'Hébert. En supprimant le billard, le petit Capet restait dans son appartement, prenait l'air en haut de la Tour ; plus personne ne le rencontrait, ne le voyait, il était déjà au secret avant d'être enfermé.

On cherche vainement une autre raison de cette suppression le jour de la mort de la Reine.

5. DANS LA SÉRIE: LES ÉVASIONS EXTRAORDINAIRES : LE LINGE SALE DE LA CITOYENNE SIMON

par Laure de La Chapelle

Il faut bien reconnaître que ce sont les théories de l'évasion reposant sur les piles de linge employées au Temple qui ont remporté la palme de l'imagination créatrice. A tel point qu'un esprit rationnel comme celui du docteur Rémusat finissait par conclure :

« Je ne sais [si le petit Capet est sorti] dans un paquet de linge ou autrement ... ».

Et comment ne pas être tenté par la facilité apparente qu'avait le personnel chargé du blanchissage d'accéder sans crainte de suspicion à l'intérieur de la Tour du Temple ? Chaque décadi au moins, la voiture de Riboud, le blanchisseur de gros, venait chercher les nappes, serviettes et draps de messieurs les municipaux qui n'entendaient point s'essuyer avec les doigts. Participant à la détention de la famille de Louis XVI, ils se pliaient allègrement aux us et coutumes de la détention royale. Quant à la citoyenne Clouet et à sa belle-sœur, toutes deux blanchisseuses de fin, les listes du linge emporté, rapporté et raccommode pour les détenus sont les plus complètes des factures conservées par les archives nationales, jusqu'au jour de février 1794, où pour une raison non précisée, elles ont été supprimées, la Comptabilité Générale ne présentant plus qu'une facture mensuelle sans mention des bénéficiaires, jusqu'en thermidor.

Aux Incurables :

Ce sont, bien sûr, les visiteurs, les médecins ou les religieuses proches de la citoyenne Simon hospitalisée aux Incurables qui ont recueilli ses récits ou plutôt ses affirmations quelque peu désordonnées. Et comme nous allons le constater, le bouche à oreille a parfaitement fonctionné.

Prenons le cas d'une visiteuse quelconque, madame Digney, née Boulanger, habitant 10 rue du Battoir St André, à Paris, 10^{ème} :

« En 1815, madame Joly, une de mes amies, m'ayant engagée à l'accompagner à l'hospice des Incurables, nous nous y rendîmes ensemble ; arrivées toutes deux auprès de la femme Simon, nous l'interrogeâmes ... Cette femme nous dit : que le Dauphin n'était pas mort ; qu'elle avait contribué à le faire évader, et qu'il fut enlevé dans un paquet de linge. » Et elle ajouta : « Qu'on les avait fait plus noirs qu'ils n'étaient (Simon et elle) ; que d'ailleurs il fallait bien conserver leur place ; et que le Dauphin ne se plaindrait pas de ceux qui avaient contribué à le faire sortir ». (In Suvigny : La Restauration convaincue d'usurpation).

La Simon, loin d'être folle, avance ici trois moyens importants de défense, sur lesquels il nous faudra revenir. Mais dans ce premier récit, elle mentionne un paquet de linge, sans plus de détails. Propre ou sale ? On ne sait. Cette incertitude étant intolérable, le récit ne va pas tarder à se corser. Et en 1848, l'aréopage des braves sœurs des Incurables sait dorénavant à quoi s'en tenir. Écoutons le récit de sœur Catherine :

« Sœur Catherine dit que défunte sœur Augustine lui racontait, d'après la Simon, comment eut lieu l'enlèvement de la Tour du Temple, qui se faisait par les ordres du prince de Condé. On amena une voiture plusieurs meubles, une manne d'osier à double fond, un cheval de carton, (revoilà le Cheval) et plusieurs joujoux dans la manne pour amuser le prince. Du cheval de carton, on sortit l'enfant qu'on substitua au prince, et l'on mit celui-ci dans un paquet de linge sale qu'on mit dans la voiture avec la manne, et l'on tassa le linge sale de la Simon par-dessus. La femme Simon était

très occupée ; elle déménageait du Temple ; quand il fallut sortir, les gardiens voulaient visiter la voiture, mais la femme Simon se gendarma, les bouscula, criant que c'était son linge sale, et on la laissa passer ».

Le récit est maintenant au point ; il comporte trois moyens d'évasion, la manne, le cheval et le linge sale ; nous avons même le nom du sponsor de toute l'affaire : le prince de Condé en personne. Ainsi complétées, les révélations de la citoyenne Simon eurent un succès durable auprès de la plupart des faux dauphins, qui se servirent de tout ou partie de cette histoire. Il est relativement facile d'expliquer les raisons d'un tel récit, enjolivé au fil des ans tant par la conteuse que par ses auditrices :

- la mère Simon est mal vue de ses voisines de chambrée, qui lui reprochent, à elle et à son mari, d'avoir maltraité le Dauphin.
- De la défense, elle va passer à l'attaque. De la supposition qu'on aurait pu cacher un enfant dans la voiture du blanchisseur, elle passera à l'affirmation de l'évasion.
- Enfin, pour faire oublier son rôle de geôlière, elle s'attribuera tout le mérite de la sortie du Temple, provoquant la naïve admiration des religieuses des Incurables. D'accusée, elle devient l'héroïne qu'on vient du dehors voir et écouter.
- Elle a même quelque espoir que le Dauphin, une fois revenu, ne l'oublierait pas ... financièrement, bien entendu. Écoutez-la se plaindre :
« Oh, si j'avais mon petit Louis, je ne serais pas si malheureuse ... ». Dans le témoignage de sœur Hélène, elle parle plutôt de « mon Charles ». *Quel Charles ? lui dit-on.*
- *Mon Charles ! ... Eh bien, mon Dieu, le dauphin ! »*

A la police :

Tous ces ragots de caserne - hospitalière, s'entend - furent balayés par les interrogatoires successifs que la police de Decazes fit subir à la citoyenne Simon en 1816 et 1817. Elle dut revenir à la dure réalité des faits : elle n'avait été pour rien dans une exfiltration du Dauphin ; elle avait simplement été mise au courant dans le temps [à l'époque] par Gagné, le cuisinier de la prison. Et elle avoue qu'étant rue des Cordeliers, et ayant vu passer la voiture du blanchisseur, elle a simplement supposé qu'on aurait pu y cacher un enfant. Voici d'ailleurs l'essentiel du texte du procès-verbal de police du 16 novembre 1816 :

Après le questionnaire d'état civil habituel, elle prend la parole :

- *Déclare ladite veuve Simon, qu'en quittant la Tour du Temple, le jeune et infortuné fils de Louis XVI était en bonne santé ; (même constatation que la décharge du 19 janvier 1794) que pendant qu'elle lui donnait des soins, il avait été grièvement incommodé d'une maladie vermineuse dont il s'était ensuite bien rétabli.*

(Nota : les vers causent des démangeaisons intolérables, semblables à des démangeaisons hémorroïdales (Dr Nicolas, généraliste) il ne faut donc pas s'étonner de voir l'enfant se gratter, et Simon en profiter pour dénoncer des habitudes perverses).

Passons ensuite sur les discours de la veuve Simon et sa conviction intime de l'existence du dauphin. La déclaration suivante est importante :

- *Que la veille du jour où la mort du jeune Prince fut annoncée par les papiers publics, elle vit, se trouvant à côté de l'École de chirurgie, passer la voiture du blanchisseur employé au Temple (Riboud) qu'elle reconnut une manne ou panier, dans lequel on aura pu introduire un autre enfant destiné à être substitué au Dauphin, **qu'elle dit avoir été enlevé à cette époque. Donc vers le 10 ou 12 juin, le Moniteur ayant annoncé le décès et l'inhumation avec un certain retard.***

Après avoir révélé qu'elle aurait revu son petit Charles il y avait onze ans, accompagné d'un nègre d'environ vingt ans, l'ancienne geôlière du Temple se plaint d'avoir été constamment persécutée par des « personnes de la maison » des Incurables, ce qui, nous l'avons dit, a provoqué de sa part des réactions de défense et une mise en valeur hagiographique de son rôle. Interrogée à nouveau le 2 août 1817 par trois personnes, elle déclare :

- *Qu'à l'époque où elle cessa d'être la gardienne du Dauphin, c'est-à-dire **cing à six mois avant la nouvelle de sa mort** il était plein de force et n'avait aucun des symptômes dont on a dit qu'il était atteint.*

Insistons encore sur ce point primordial : la citoyenne Simon se trompe d'année, car l'enfant du Temple est mort un an et demi, et non cinq à six mois, après son départ. **Cinq mois après son départ : il s'agit de l'année 1794, non de l'année 1795 ; on peut donc dater l'enlèvement dont elle parle dans le paragraphe précédent du mois de juin 1794.**

Qu'elle ne doute nullement qu'il ait été enlevé de la prison du Temple, parce qu'elle fut informée, dans le temps, par le cuisinier de la prison, et de ce fait, et de la translation au Temple d'un enfant rachytique (sic) et contrefait, qu'elle avait vu elle-même sortir de l'École de Médecine dans un panier qu'on avait chargé sur une voiture de linge sale.

On constate qu'en 1817, elle est visiblement troublée d'être interrogée par trois personnes à la fois. Elle commence par se tromper de date puis s'obstine à produire son hypothèse de la voiture du blanchisseur; de simple supposition l'année précédente, elle devient réalité garantie et réaffirmée par « elle-même ». Ses réponses révèlent une mentalité infantile et craintive, assez semblable à celle du petit Capet s'obstinant dans ses accusations contre sa mère et sa tante.

Le témoignage Demongeot

Sans doute doit-on accorder plus de crédit aux déclarations de la sœur Demongeot, sœur de St Vincent de Paul qui avait soigné la femme Simon en 1813. Il n'est plus question de linge sale, ni de blanchisseur; et le témoignage de la gardienne du Dauphin est cette fois pratiquement identique à celui qu'elle a fait à la police sur l'entrée d'un substitué rachytique et contrefait. La voiture de Riboud disparaît : elle n'a rien vu d'une évasion, malgré le terme qu'elle va employer. La personne qui rapporte ce témoignage n'est plus une simple religieuse sans instruction, il s'agit de sœur Blanche de Béarn., qui avait connu la sœur Demongeot à l'hôpital de Montpellier en 1864.

« Possédant toute la confiance [de la veuve Simon], qui la préférait aux autres religieuses parce qu'elle écoutait tout ce qu'elle lui disait de Louis XVII avec un intérêt sans bornes, cette femme ne cessait de répéter [à la sœur Demongeot] que le Dauphin n'était pas mort et qu'il avait été soustrait sous ses yeux et ceux de son mari, emmené

par des messieurs qui mirent un enfant moribond à sa place».

Déposé et certifié véridique le 9 février 1904, signé : Blanche de Béarn, (lettre autographe publiée à Rome).

Il ne faut pas se tromper sur la signification du terme : « sous ses yeux », qui a pu faire croire que le ménage Simon avait vu la scène. L'expression signifie seulement qu'elle et son man étaient encore présents dans l'enceinte du Temple en 1794. Et compte tenu de la présence de Simon, la substitution s'est déroulée avant le 9 thermidor.

En faut-il une preuve ?

Panique au Temple :

Simon n'avait plus monté la garde au Temple depuis le 1^{er} juin 1794. C'est Beauchesne, dans une note du chapitre consacré à Marie Thérèse, qui rapporte in extenso le pouvoir donné par le Conseil du Temple en date du 1^{er} thermidor (19 juillet 1794) à **Simon**, Lelièvre et Leclerc. (Le pouvoir a disparu des liasses détenues par les Archives Nationales : Beauchesne souligne d'ailleurs qu'il l'a trouvé aux Archives de l'Hôtel de Ville). Les commissaires de garde confisquent à la pauvre princesse son briquet. Piètre résultat ! Mais la visite a, semble-t-il, pris un tout autre tour : s'il ne peut en faire mention officiellement - et pour cause - Simon, qui n'était pas revenu monter la garde depuis un mois et demi, fait une constatation terrifiante. Extraits du récit de son entrevue avec Courtois fils, rapportée à M. Philibert Audebrand en 1848 :

« Voici qu'un matin, un peu avant le 9 thermidor (date exacte) Simon accourt chez nous tout effaré ... Il était suivi d'un très grand chien, le savetier.

- Qu'as-tu donc, Simon? lui dit mon père. Tu montres une figure absolument renversée.

- Citoyen, il m'arrive quelque chose de terrible. Ce matin, je n'ai quitté mon poste que cinq ou six minutes pour acheter du tabac, et pendant mon absence, on m'a volé le petit Capet.

- ... Ne prends pas la peine de broder une histoire et écoute-moi bien. [...]. Un bon conseil : sauve-toi vite, si tu ne veux pas aller faire sur la place de la Révolution une halte assez désagréable. Tu as compris que je ne te dénoncerai pas ; mais on ne tardera guère à savoir que ton prisonnier s'est envolé. Dès lors, une heure après, Fouquier Tinville n'aura que la peine de prononcer un réquisitoire de cinq lignes et ton affaire sera vite réglée. Éloigne-toi donc le plus vite possible. ».

Ici, le père Courtois ajouta que Simon s'en était allé à la hâte, mais que le soir même le représentant du peuple avait appris que le savetier sortait indemne de l'affaire. L'enfant, paraît-il, venait d'être retrouvé. Or, suivant le narrateur, au Dauphin enlevé, on aurait très vite et fort habilement substitué un garçon de son âge, pris quelque part dans le taudis d'un faubourg.

Ce récit vient appuyer la thèse de Louis XVII enlevé du Temple et remplacé le soir même ou le lendemain par un autre enfant. Thèse développée devant Lenôtre par le duc de La Trémoïlle, par les dessins Bancel que nous avons déjà analysés, par le manuscrit Villenave et par le rapport sur l'aller et retour à Meudon de l'espion d'Antraigues.

Quant à Simon, il a dû s'apercevoir de l'enlèvement du Dauphin un mois plus tard : mais comme souvent, le récit est contracté en respectant l'unité de temps pour produire un effet de choc sur les auditeurs.

Il est bien difficile d'obtenir des témoignages rigoureux de gens dont les visions de la réalité sont souvent déformées par les caractéristiques de leur personnalité, ou de leurs opinions sur les faits qu'ils rapportent.

« Testis unus, testis nullus » ; mais, en poursuivant à plusieurs niveaux une enquête diversifiée, on peut arriver à un résultat vraisemblable .Il est nécessaire de croiser récits et témoins et d'essayer d'en tirer, comme aurait dit Rabelais, « la substantifique moelle ».

6. ÉTAIT-IL POSSIBLE DE VOIR CLAIR, OU À PEU PRÈS, À L'INTÉRIEUR DE LA TOUR DU TEMPLE ?

par Renée Lescaroux

Ce donjon était un exemple typique de l'architecture militaire du moyen âge (achèvement de la tour vers 1306).

Construit sur un plan carré, les angles saillants, mal défendus et peu visibles, étaient un signe de faiblesse. Pour y remédier les chevaliers avaient fait construire les tourelles ainsi que la petite tour qui n'était rien d'autre qu'un châtelet pour protéger l'entrée de la grande tour.

Les fenêtres étaient petites et les murs avaient plusieurs mètres d'épaisseur. Il ne faut pas non plus oublier qu'à l'époque de l'enfermement de la famille royale, les fenêtres avaient reçu des abat-jours.

Conséquence : même de jour on ne voyait sans doute pas grand chose et il fallait s'éclairer : bougeoir (1 chandelle), flambeaux (plus haut, 1 ou plusieurs chandelles), chandeliers (de 3 à 5 chandelles), falots ou lumignons (petites lanternes munies de verre), petites lampes à huile ou brûle-tout. Éventuellement torches ou torchères.

7. TÉMOIGNAGE : DÉFINITIONS

par Jocelyne Pierrard

1. Relation - orale ou écrite, spontanée ou provoquée - de faits auxquels on a assisté, dont on a été « témoin », et que l'on a pu plus ou moins bien observer, lorsque ces faits présentent une importance, particulièrement en justice. La critique des témoignages a permis de constater l'infidélité fondamentale de la **mémoire**, avec ses **lacunes** et surtout ses **déformations**¹

2 - Le témoignage² est l'une des pierres angulaires de l'information en justice criminelle ; il importe d'en bien connaître les aspects normaux et pathologiques.

Le témoignage des gens présumés normaux :

La valeur du témoignage a toujours soulevé des réserves de la part des psychologues et des psychiatres, mais ces

¹ Henri PIERON. Vocabulaire de la psychologie. PUF

² Antoine POROT. Manuel alphabétique de psychiatrie. PUF

réserves n'ont vraiment trouvé leur justification que par la méthode expérimentale au cours desquelles on provoque, dans des conditions déterminées et variées, le récit, par les témoins, de faits soumis à leur observation.

Tous les expérimentateurs ont été impressionnés par la médiocrité des résultats obtenus chez les sujets normaux. Le témoignage entièrement fidèle reste l'exception et quelle que soit sa sincérité, on peut dire qu'il mérite rarement la confiance qu'on lui accorde en général. Claparede faisait entrer dans la salle de cours un individu travesti et masqué, le laissait vingt secondes sous les yeux de ses élèves. Quelques jours après, leur demandant de reconnaître le masque porté au milieu de 10 autres, sur 22 réponses, il en nota 4 seulement d'exactes, 8 hésitantes et 10 franchement erronées. Louis Vervaeck de Bruxelles, fit une expérience du même genre sur les élèves qui suivaient son cours d'anthropologie criminelle (futurs magistrats, policiers etc., ...) donc avertis et en excellente disposition pour l'observation. Ses moyennes, pour l'ensemble des évaluations, furent : 5% d'exactes, 25% d'approximatives, 25% d'exagérées, 40% d'insuffisantes et 5% de mauvaises. « *Les inexactitudes et les erreurs, se réduisent, disait-il, dans des proportions considérables dès que les élèves sont prévenus de la nature des expériences auxquelles ils vont être conviés. Mais, même alors, il persiste encore des réponses erronées dans 5 à 8% des cas.* ». Le même auteur a souligné encore l'absence de parallélisme entre la fidélité et le degré d'assurance, ce qui a fait contester la valeur pratique du serment; la diminution progressive parallèle à l'ancienneté du souvenir; le rôle énorme de la suggestion personnelle ou étrangère ; l'influence de la façon dont la question est posée; le renforcement par le coefficient collectif etc. ...

Outre les éléments purement intellectuels, (la mémoire, l'attention ...) il faut toujours penser aussi au coefficient émotif et au désarroi du sujet devant l'évènement tragique dont il ne gardera qu'un souvenir troublé. Pierre Janet avait bien souligné l'action dissolvante de l'émotion sur le souvenir.

Cénac en 1951 a repris l'étude du témoignage et de sa valeur juridique. Il a spécialement insisté sur le fait que le sujet y projette les éléments de sa personnalité, ses réactions affectives, ses habitudes mentales. Il a montré qu'au moment de la perception de l'évènement, il fallait tenir compte, non seulement de l'aptitude à l'observation, des réactions émotionnelles provoquées, mais aussi de certaines dispositions physiologiques, (jeûne, fatigue, ébriété). Par la suite, on pourra assister à l'effacement ou à la scotomisation¹ affective de certains souvenirs ou encore à des dénaturations secondaires, dues à la lecture des journaux ou à des conversations. Au moment de la déposition, on doit tenir compte de l'état d'anxiété de certains sujets et de leur crainte d'une compromission possible, de la nature des questions posées, de la conduite de l'interrogatoire (intimidation), de certains mensonges utilitaires ou d'erreurs de bonne foi et aussi, des rapports affectifs du témoin avec l'accusé ou l'accusateur qui l'inclinent à la charge ou à la décharge. D'où l'utilité des reconstitutions, de l'emploi des tests, tests d'intelligence, d'attention, de personnalité, pour éclairer le niveau mental et les dispositions caractérielles du sujet.

Hesnard remarque que le témoin que souhaite le juge est un robot enregistreur et parleur, mais le témoin vrai, réel, est un être vivant dans un monde de valeurs.

Le témoignage des enfants.

La vérité ne sort pas toujours de leur bouche comme le veut le diction populaire. Une suspicion légitime doit s'exercer vis-à-vis du témoignage d'un enfant. L'examen psychiatrique aidé de tests s'impose dans les faits d'attentat à la pudeur dont l'enfant peut être victime ou témoin. La suggestibilité fait que le récit s'emichit et se cristallise au fur et à mesure de l'interrogatoire, dans une formule précise, apparemment exacte et désormais invariable; d'où cette conclusion pratique, en apparence paradoxale: le témoignage doit être considéré comme particulièrement suspect lorsque le récit de l'enfant est trop précis, avec des termes trop appropriés et lorsqu'il ne subit aucune variation.

Le témoignage du mythomane :

a) Chez l'enfant :

Les mobiles du mensonge sont variés : curiosité, jeu, vanité. Les petits pervers sont enchantés que l'on s'occupe d'eux dans l'opinion publique et heureux de nuire. Le dépistage de ces enfants menteurs n'est pas aisé. L'absence d'émotion, l'assurance avec laquelle ils font leur déposition, donnent une apparence de crédibilité très grande. Les récits fabulant sont plus beaux que les vrais, ce qui doit donner l'éveil.

b) Chez l'adulte :

La mythomanie peut inspirer certains témoignages, avec la motivation perverse de nuire à autrui : faux attentats, viols, mise en scène de faux cambriolages ...

Le témoignage des déséquilibrés, des affaiblis et des aliénés :

Déséquilibrés, vaniteux, débiles, pervers, alcooliques, toxicomanes, leurs interventions constituent un danger pour la bonne administration de la justice. Ils brouillent les pistes et sèment le doute.

Chez les vieillards, avec le fléchissement de la mémoire, surtout pour les évènements récents, il peut y avoir parfois fabulation.

Les aliénés peuvent avoir à témoigner en justice. Le témoignage des psychopathes, considéré au double point de vue de la fidélité et du savoir est, d'une façon générale, inférieur à celui des normaux. Cependant, dans tous les états psychopathiques étudiés, on trouve en proportion variable, des sujets chez lesquels le coefficient de fidélité est égal ou supérieur au coefficient le plus faible fourni par les normaux.

8. DISCOURS DE REMERCIEMENTS À M DUVAL

par Jean Pierre Gautier

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

¹ Scotomisation : Terme proposé par Laforgue et Pichon. Il s'agit d'un mécanisme psychique inconscient, d'un aveuglement spécifique et sélectif par lequel le sujet fait disparaître du champ de sa conscience ou de sa mémoire, certains faits, certains souvenirs porteurs d'une charge affective pénible ou désagréable.

Le temps des vacances une fois passé ainsi que les obligations afférentes à la rentrée, il importe de célébrer comme il se doit le dernier travail de M. Duval concrétisé par un livre intitulé :

« *Louis XVII - Une affaire d'État - La piste de Dijon dévoilée* ».

Sans dévoiler, pour notre part, les conclusions du livre, il est toutefois possible d'en préciser les mérites. D'une manière souvent didactique sans pour autant être pesante, il nous fait pénétrer dans les obscurs rouages de la diplomatie de cette époque si troublée et nous précise en même temps le rôle important de certains espions employés par elle. D'après de multiples renseignements puisés aux meilleures sources et souvent inconnus jusqu'alors il en arrive à la conclusion logique corroborée par de multiples témoignages qu'il n'était pas possible de s'évader du Temple compte tenu de la surveillance constante qui était assurée le plus souvent par des individus gagnés aux idées nouvelles ce qui ne veut pas dire qu'elles étaient forcément justes !

L'hypothèse de travail retenue reste donc l'évasion rendue possible par les pouvoirs en place et avec leur consentement ce qui nous ramène à la diplomatie. Dans cette perspective M Duval nous précise bien le rôle de Lazare Carnot qualifié dans la vulgate républicaine « d'organisateur de la Victoire » et qui pourrait bien aussi être qualifié d'une performance encore plus remarquable qu'on s'est bien gardé de souligner. Bien des membres du Cercle ont déjà eu le plaisir de lire son livre, mais pas seulement et un certain nombre de journaux et de sociétés savantes ont déjà souligné son intérêt. La maxime évangélique : « Nul n'est prophète en son pays » aurait pu se justifier pour M. Duval dont la modestie a empêché qu'il ne célèbre lui-même ses talents d'historien mais qui n'empêche pas de le faire à sa place.

Et c'est ainsi que M Duval va trouver une place dans nos bibliothèques à côté de celles de bons nombre de personnes éminentes comme ceux qui nous ont quitté mais dont les œuvres demeurent comme Monsieur Hamann, comme Monsieur Étienne ou toujours avec nous grâce à Dieu comme Madame de Croze et Madame de La Chapelle qui nous ont donné de grands livres en plus du charme de leur présence vigilante.

En cette période de novembre, comme dans le film « Les Croix de bois », avec les yeux du cœur, nous voyons se dresser tant d'ombres chères, non point pour nous faire des reproches ou ergoter sur des points de détail, mais pour complimenter M Duval. L'Empereur Napoléon a dit au général Lasalle : Que vais-je faire de mon artillerie si ce sont mes cavaliers qui prennent les places fortes ? Dans le même esprit nous pourrions poser la question :

"Que vont faire les historiens patentés et de ce fait politiquement corrects si de libres chercheurs se mettent à les dépasser ? »

Quelle meilleure conclusion pourrions-nous trouver que celle de Monsieur Hamann : « Va pour l'Histoire ! ». J'ajouterais simplement comme il n'aurait pas manqué de le dire : M. Duval Merci !

9. LES RÉGIMENTS DU DAUPHIN

par Jean Pierre Gautier

1. Introduction

La lecture édifiante du livre devenu classique de M de Beauchesne, Louis XVII, Sa vie, son agonie, sa mort peut être considéré plus comme un ouvrage de morale qu'un livre purement historique et les pages consacrées à la captivité et au prétendu décès de Louis XVII au Temple sont fort émouvantes même si elles ne peuvent être considérées comme paroles d'Évangile compte tenu des nouvelles recherches abouties qui infirment cette thèse trop politiquement correcte. Dans la partie consacrée à l'existence encore heureuse du fils du Roi martyr, Beauchesne relate la formation théorique d'un régiment d'enfants dont il voulut bien être le Colonel honoraire et qui fut dénommé « Régiment du Dauphin »

L'Historique de ce régiment de fantaisie sera vite fait mais il nous permettra une introduction aux véritables régiments ayant fièrement porté ce titre et mérité qu'on ne les oublie pas. A l'heure où les dangers plus sournoisement menacent notre pays, alors qu'on supprime une quantité de garnisons quand le bon sens le plus élémentaire inciterait à en créer de nouvelles, alors que les leçons de l'histoire nous ont montré à quoi mène l'angélisme et la restrictions des crédits militaires avant 1870, et plus près de nous en 1940, alors que la démagogie nous a conduit deux fois de suite à Sedan, il n'est pas mauvais de rappeler les pages de gloire de nos Armées qui sous l'égide de nos Souverains et pendant des siècles ont façonné aux prix de mille efforts cette France que nous aimions et qui hélas est en train de disparaître.

Nous étudierons dans un premier temps ce petit régiment du Dauphin, puis les véritables régiments d'infanterie et de cavalerie qui ont servi sous cette dénomination prestigieuse :

- Dauphin Infanterie devenu 29^{ème} de ligne
- Dauphin -Cavalerie devenu le célèbre 12^{ème} cuirassiers
- Dauphin-dragons

2. Un abbé militariste

Les vieux radicaux de la III^{ème} république avaient jadis l'habitude de dénigrer l'alliance du sabre et du goupillon. Il est incontestable que le soldat qui risque de perdre non point trois sous mais la vie est plus enclin à la métaphysique que celui qui a pour tout souci au mieux le cours de ses actions et au pire le bouclage d'une fin de mois problématique. Ainsi les établissements tenus par les bons pères furent souvent le vivier et l'origine de nos écoles militaires. C'est grâce à eux que cette fameuse notion de Service qui implique fidélité, abnégation et désintéressement fut transmise jusqu'à nos jours. Service de Dieu d'abord, puis dans le même esprit Service du Roi, de l'Empereur, de la Patrie. Un des fondements de cette philosophie était de tous temps le respect de la hiérarchie aboutissant à une discipline librement consentie. On peut mesurer aujourd'hui combien cette valeur essentielle fait défaut particulièrement dans la vie civile où l'anarchie et la contestation permanente sont devenues monnaie courante au détriment de la bonne marche des entreprises.

Comme tous les petits garçons de son âge qui sont en général plus attirés par les jouets guerriers que par les poupées, ceci étant encore valable de nos jours n'en déplaît aux mystiques de la couche qui conçoivent la société comme une gigantesque nursery, le Dauphin était si l'on en croit Beauchesne très tenté par la chose militaire. Cet

intérêt, encore attisé par les fastes de la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790 allait se voir encore renforcé grâce à l'initiative d'un certain Abbé Antheaume qui proposa au Roi un projet dont il avait conçu l'idée : la formation d'une compagnie de tout jeunes gens sous le nom de : **Régiment du Dauphin**.

La formation :

Il faut croire que Le Roi oubliant pour une fois les préceptes cagots de La Vauguyon acquiesça à cette proposition et il fut formé avec « des enfants d'élite » un petit bataillon qui eut l'occasion de faire l'exercice devant le Dauphin qui bien entendu consenti à en être le Colonel. Il faut entendre par le terme « enfants d'élite » employé par Beauchesne des enfants choisis à un niveau d'éducation convenable, et en l'occurrence il précise que ce fut dans la bourgeoisie qu'ils furent recrutés, ladite bourgeoisie en ayant fait presque tous les frais. Cette nouvelle petite troupe allait voir grossir rapidement ses effectifs :

« Depuis que M Antheaume avait donné avis aux journaux de l'autorisation royale dont il était muni, beaucoup de familles s'étaient empressées de faire inscrire leurs enfants sur les contrôles du régiment imberbe, et de faire pour eux les frais de l'équipement ». (Beauchesne).

La tenue :

C'était en miniature celle des Gardes Françaises y compris nous dit Beauchesne les guêtres blanches et le chapeau à trois cornes. Comment ne pas penser aux panoplies de notre enfance, au caractère jadis très militaire et qui se résumait aujourd'hui aux fées et aux Princesses pour les filles, et à des copies de bande dessinées américaines comme les Batman et autres Superman sans oublier un Zorro démophile et contestataire pour les garçons.

L'exercice :

« Deux fois par semaine, le Royal-Dauphin se réunissait chez l'abbé Antheaume, dans la petite rue étroite, élargie depuis, qui joignait la rue Montmartre à la cour des messageries royales ; et de là, tambour battant, ce qui attirait toute l'attention du voisinage, il se rendait au clos Saint-Lazare, au haut du faubourg Saint-Denis, l'abbé Antheaume en tête, et il y manœuvrait sous les ordres d'un véritable officier instructeur Après deux heures d'exercice, ces troupes revenaient en ordre chez M Antheaume ; là, elles rompaient les rangs et rentraient dans leurs quartiers, je veux dire chez leurs parents »

Beauchesne relate avec beaucoup d'humour et de précision le parcours du petit régiment. On notera le rôle éminent de l'abbé Antheaume qui non seulement prête sa maison mais prend lui-même la tête du détachement.

Les missions :

Le régiment avait d'abord été employé dans toutes les cérémonies où paraissait le Dauphin mais bientôt il revendiqua un rôle plus important et demanda à être traité militairement comme la garde nationale. On lui permit de fournir trois postes d'honneur :

Le château

L'hôtel du maire de Paris, rue des Capucines

L'hôtel du commandant en chef des gardes nationales, rue de Bourbon

Beauchesne nous confirme à quel point ce régiment était apprécié non seulement par le Dauphin, mais par toute la Famille Royale :

« Quand la garde montante défilait sur la place des Tuileries, le jeune régiment recevait toujours des témoignages de satisfaction de la part de la Famille Royale, placée sur le balcon du pavillon de l'horloge. Le Roi saluait le drapeau de l'air le plus affectueux, et le Dauphin envoyait mille signes de joie et de sympathie à ses camarades ».

Les critiques :

Si le Royal -Dauphin avait ses partisans nous dit Beauchesne, il eut aussi ses détracteurs. Il ajoute aussi qu'aucune popularité ne peut durer à Paris, pas même celle de l'enfance. Il ajoute que la malice publique y trouve vite à chaque chose son côté plaisant ou ridicule. Remarquons au passage que le terme de parisien au XIX^{ème} siècle était souvent synonyme de mauvais sujet, en particulier à l'armée. Le petit régiment se vit infliger le terme de « Royal-Bonbon » ce qui n'est pas très méchant mais aussi celui beaucoup plus pervers de « Petits canards du Mein » qualificatif donné par dérision aux gardes Françaises qui dans les dernières guerres avaient été contraints de passer le Mein à la nage. On sait que ce régiment qui pourtant avait l'honneur de faire partie de la Maison Militaire du Roi, passa à l'émeute. En récompense de ses mauvais et déloyaux services, Le Roi Louis XVIII, à fort juste titre, ne lui accorda pas le privilège de compter dans la Maison du Roi reconstituée.

La dissolution :

D'après les indications de Beauchesne il semble bien que la petite troupe devint de plus en plus prétentieuse. En plus des parades avec les troupes de ligne et la garde nationale, en plus de ses petites guérites placée à côté de celles des grandes aux trois postes qu'elle occupait militairement la nuit comme le jour, elle prétendit avoir aussi le mot d'ordre et la consigne comme les grands, ce qui ne fut pas possible. Qui plus est, Monsieur Antheaume eut un émule qui forma comme lui un régiment d'enfants qui se réunissait au Pont-Neuf et qui de ce fait fut appelé « Épaulettes blanches » ou régiment d'Henri IV. Il en résulta comme une vieille habitude non seulement sous l'Ancien Régime mais encore beaucoup plus tard non seulement une émulation, mais une concurrence qui ne tarda point à aboutir à de véritables duels.

« Trois enfants furent blessés. Il n'en fallut pas davantage, non pour calmer les mauvaises têtes mais pour refroidir le zèle effarouché des parents qui, tous, sans se consulter, pensèrent unanimement que c'était à eux qu'il appartenait de donner cette fois la consigne et le mot d'ordre, et de leur autorité, ils prononcèrent la dissolution du Royal-Dauphin ».



Ainsi ce termina la petite et brève histoire du Royal Dauphin, mais la Grande Histoire allait réaliser les rêves les plus belliqueux des « enfants d'élite ».

10. SUITE DES CAHIERS ET CARNETS MANQUANTS :

par Marcel Huwaert

Madame Hamann a eu l'obligeance de me transmettre la plupart des exemplaires manquants. Je l'en remercie. Restent les numéros 11 et 14 qui ne furent pas retrouvés. Ainsi j'ai pu boucler définitivement l'examen des exposés. Ci-après l'examen de numéros 8 - 9 - 10 - 12 - 13 - 15 - 18 - 21.

Remarques : Ci-joint quelques nomenclatures :

1. Le Carnet n° 12 (décembre 1997) fournit un index des Cahiers et Carnets Louis XVII par auteurs, par thème (Jacques Hamann).
2. Le Carnet n° 13 (janvier 1998) fournit une liste des citoyens qui seront de garde au Temple (Jacques Hamann).
3. Le Carnet n° 15 (novembre 1998) fournit un exposé sur une méthodologie pour aborder l'Énigme du Temple (Jacques Hamann).
4. Le Carnet n° 18 (avril 2000) fournit une liste des citoyens municipaux pour aller au Temple et y maintenir l'ordre et la tranquillité (Jacques Hamann).
5. Le Carnet n° 19 (mai 2000) fournit la liste des ouvrages sur Louis XVII parus après 1990 [Liste Parois] (Jacques Hamann).

I. Louis XVII :

1. Cahier Spécial n° 9 juin 1995

1. L'affaire Louis XVII et le squelette du cimetière Ste Marguerite (Jacques Hamann ; Paloma Puech)

Résumé : La Science apporte-t-elle du nouveau sur l'Affaire du Temple ?

- 1) La « mort » de Louis XVII et ses conséquences - Jacques Hamann
- 2) Le squelette de l'Enfant du Temple – P. Puech (Étudiante en Droit)

Avis : Grand intérêt

2. Carnet n° 8 octobre 1995

1. Jadis un Roi - Jacques Guignet

Résumé : « Je suis l'Enfant du Temple, fils adoptif du Comte Arnaud de Picquigny ».

Avis : Pas d'intérêt. Pourrait aussi figurer dans la rubrique « Faux Dauphins ».

2. Les Signes Particuliers attribués au Dauphin

Le caractère particuliers du lobe de l'oreille du dauphin – Didier Mésognon

Résumé : Étude détaillée

Avis : Intérêt.

3. La cicatrice à la lèvre de Louis XVII faite par la morsure d'un Lapin

Amara Alaux

Résumé : Références d'auteurs

Avis : Intérêt.

3. Carnet n° 8 mars 1996

1. Un premier Dauphin peut en cacher un autre ou les portraits du 1er Dauphin Louis-joseph-Xavier

Thérèse Poudade

Résumé : Confusion parce que trop souvent les portraits du second Dauphin sont attribués au premier

Avis : Intérêt.

2. La naissance de Louis XVII

Laure de la Chapelle

Résumé : Étude détaillée

Avis : Intérêt.

3. La morsure du lapin de Louis XVII

Jacques Hamann

(Voir supra).

4. Carnet n° 9 mars 1996

1. Quelques notes sur la naissance de Louis-Charles, duc d'Normandie

Pierre Janin

Résumé : Extraits de journaux

Avis : Pas d'intérêt.

2. Ceux qui sont nés à Versailles le 27 mars 1785, comme Louis XVII

Avis : Pas d'intérêt.

5. Cahier n° 9 octobre 1996

1. Portefeuille Politique et Littéraire par le citoyen L****

Cécile Coutin

Résumé : Extraits d'un Mémoire pour Marie Thérèse Charlotte de Bourbon détenue à la Tour du Temple

Avis : Intérêt.

6. Carnet n° 10 juin 1997

1. Le Palais de Louis XVII à Belleville sur Vic

Didier Mésognon

Résumé : « Du printemps de 1794 à l'hiver 1795, Charrette établit sa « Capitale » dans le village de Belleville sur Vic en plein cœur du pays qu'il contrôle ; on trouve aujourd'hui à Belleville sur Vic une maison que la tradition locale désigne comme le « Palais Royal » ; il s'agit de la maison destinée à accueillir Louis XVII ».

Avis : Intérêt.

7. Carnet n° 12 novembre 1997

1. Approche médicale concernant l'enfant mort le 8 juin 1795 et dit Louis XVII

Docteur Jacques Sarazin

Résumé : Les autopsies étaient proportionnellement rares et les explorations du cerveau encore plus rares. On est donc en présence d'un cas particulier : un crâne scié. Point commun entre le sujet autopsié et le squelette exhumé : un crâne scié obliquement en bas et en arrière et au dessus des orbites.

Avis : Grand intérêt.

8. Carnet n° 13 janvier 1998

1. Charles de Bernard de Marigny

Comte de Roquefeuil de Bars, notes de Didier Mésognon

Résumé : Récit de la vie de celui qui en janvier 1792 devint « Sous-gouverneur du Dauphin », fidèle au Roi.

Avis : Intérêt.

9. Carnet n° 19 mai 2002

1. Les interrogatoires du Dauphin des 6 et 7 octobre 1793

Résumé : Documents des Archives Nationales

Avis : Grand intérêt.

2. Louis XVII et Victor Hugo

Jean-Pierre Gautier

Résumé : Poèmes de Victor Hugo

Avis : Intérêt.

II. Commissaires au Temple, Gardiens, enfermement, etc. :

1. Cahier n° 8 octobre 1995

1. Le Corps de Garde du Temple

Michelle Védrine

Résumé : Six Corps de Garde dont cinq à l'intérieur de la prison et un dans l'enclos

Avis : Intérêt.

2. Cahier n° 9 octobre 1996

1. Étienne Lasne, Gardien du Temple (2 parties)

Maurice Étienne

Résumé : Étude détaillée

Avis : Intérêt.

3. Cahier n° 10 décembre 1996

1. Enquête sur les médecins qui ont soigné Louis XVII

Andréa Davy-Rousseau

Résumé : Biographie des Docteurs Dessault, Pelletan, Dumangin, Jeanroy, Lassus.

Avis : Intérêt.

4. Cahier n° 12 novembre 1997

1. De quoi à témoigné réellement le cuisinier Gagné ?

Michel Jaboulay

Résumé : « Le témoignage de Gagné ne peut en aucun cas être pris pour preuve de la présence de Louis XVII au Temple début 1794. Il déclare en toute simplicité que l'enfant qui se trouvait au Temple sous la garde de Simon et ensuite de lui n'était pas Louis XVII ».

Avis : Grand intérêt.

5. Carnet n° 13 janvier 1998

1. Le citoyen Pelletan et la Tour du Temple

D'après les Archives Nationales

Avis : Grand intérêt.

6. Cahier n° 13 janvier 1998

1. Laurent gardien de Louis XVII

Maurice Étienne – Jacques Hamann

Résumé : Étude complète

Avis : Intérêt.

III. Évasion - Substitution :

1. Carnet n° 9 mai 1996

1. Louis XVII -l'heure de vérité

Marquis de Puygrefrier

Résumé : Plaquette éditée par la Librairie Daragon : Louis XVII est sorti du temple le 19 janvier 1794.

Avis : Intérêt.

2. Cahier n° 10 décembre 1996

1. Réflexions d'un chercheur sur l'affaire Louis XVII

Michel Wartelle

Résumé : « Le Duc de Normandie fut enlevé au temple le 19 janvier 1794 sur l'ordre de Chaumette et d'Hébert coopérant pour leur compte lors du déménagement du couple Simon.

Avis : Intérêt.

3. Carnet n° 10 juin 1997

1. Genès Ojardias (1761-1802), personnage appartenant à l'énigme Louis XVII ?

Philippe Conrad – Maurice Étienne, notes de Jacques Hamann

Résumé : Récit d'Alexis Morin de Guérivière

Avis : Intérêt.

4. Cahier n° 19 avril 2000

1. Panique au Temple - l'organisation d'un meurtre

Didier Duval

Résumé : Que s'est-il passé au Temple le 19 janvier 1794 ? Rôle de Laurent, Warmé, Simon. Le 20 janvier Hanriot écrit au conseil du Temple pour excuser la défection de 21 citoyens qui ont manqué la garde.

Avis : Grand intérêt.

5. Carnet n° 18 Spécial juin 2001

1. Louis XVII à Saint Pierre d'Albigny (Savoie)

Laurent Bouvet

Résumé : Le dauphin a-t-il trouvé refuge en Savoie ? Liens entre Hérault de Séchelles et Hébert / Simon ; revue Flos Forum.

Avis : Pas d'intérêt.

6. Cahier n° 15 novembre 1998

1. Pierre Joseph Desault (1738 - 1795), chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu et médecin de Louis XVII

Maurice Étienne, Jacques Hamann

Résumé : Étude détaillée.

Avis : Intérêt.

7. Cahier n° 19 avril 2000

1. Le cas du geôlier Simon – Qui était-il ?

Marie-Françoise Sabourin

Résumé : Référence à l'ouvrage de Gérald Piétrek (Éditions Coprur).

Avis : Intérêt.

8. Cahier n° 21 novembre 2000

1. Pierre-Gaspard Chaumette (1763-1794)

Thérèse Poudade

Résumé : Étude détaillée.

Avis : Intérêt.

IV. Les Faux Dauphins :

1. Carnet n° 13 janvier 1998

1. D ... un faux Dauphin signalé par M. Étienne dans les Carnets Louis XVII n° 3

Étude faite par Jacques Guignet

Résumé : D ... né à Eu en Seine Maritime en 1816 soit disant fils de Louis XVI ? né de père inconnu.

Avis : Pas d'intérêt.

2. Carnet n° 19 mai 2000

1. Un nouveau Prétendant : Béloni Nadeau

Maurice Étienne -Jacques Hamann

Résumé : D Benjamin te Nadeau aurait été Louis XVII arrivé à Madawaska vers 1807.

Avis : Pas d'intérêt.

V. Naundorff :

1. Cahier n° 12 novembre 1997

1. La soi-disant reconnaissance de Naundorff par le Comte de Chambord

Dr J-H Pétrie

Résumé : Un élément fondamental des Naundorffistes est que le Comte de Chambord aurait reconnu

Naundorff en tant que Louis XVII et la conversation qu'il aurait eue en 1858 à Frohsdorff avec la Marquise de Maleissye née Osmond.

Avis : Intérêt.

2. Carnet n° 13 janvier 1998

1. Papier issus des Archives Nationales concernant le sieur Naundorff adressés à Pierre Champion directeur de la Légitimité

Avis : Intérêt.

VI. Famille Himely-Leschot :

1. Carnet n° 9 mai 1996

1. La soi-disant reconnaissance de Naundorff par le Comte de Chambord

Laure de La Chapelle

Résumé : Registre de la Bourgeoisie de La Neuveville - StaatsArchiv - Bern. Archives privées de la famille Himely.

Avis : Grand intérêt.

NB : Voir aussi Carnet n° 9 mai 1996, étude de Maurice Étienne : Ceux qui sont nés à Versailles le 27 mars

1785 : 3 rubriques :

- 1) Paroisse Notre Dame
- 2) Paroisse St Symphorien
- 3) Famille Himely-Leschot

VII. Divers – Aspects extérieurs - ADN :

1. Cahier n° 9 octobre 1996

1. Le Chevalier de Jarjayes

André Joint-Lambert

Résumé : M. Joint-Lambert a repris les notes de son grand-oncle le Baron Paul Lacaze-La Plagne.

Avis : Intérêt.

2. Cahier n° 12 novembre 1997

1. Quand la science mène l'enquête

Gérard Guicheteau

Résumé : Problème de l'ADN : « Bref, les cheveux ne contiennent de l'ADN (et encore) que s'ils ont été arrachés, ce qui n'est pas le cas des mèches coupées.

Avis : Grand intérêt.

3. Cahier n° 19 avril 2000

1. Napoléon et les Bourbons

Jean-Jacques Courtenay

Résumé :

- a) Napoléon et l'homme à la guitare.
- b) Napoléon et la famille de Vendôme
- c) Napoléon et le Duc d'Enghien – sans doute Louis XVII

Avis : Pas d'intérêt.

4. Cahier n° 21 novembre 2000

1. Révélation sur l'ouvrage « Les hommes de Londres ou l'histoire secrète de la Terreur »

Thérèse Poudade

Résumé : « Pache, début 1794, trahira le conspiration des Hébertistes auprès du Comité de Salut Public ; pressenti pour être le *Grand Juge* (le Régent).

Avis : Grand intérêt.

5. L'Assassinat du financier Petitval

Didier Duval

Voir étude complète ultérieure.

11. JEAN-AMÉDÉE FRANZ DE PAULA BARON DE THUGUT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'AUTRICHE

par Marcel Huwaert

1. Quelques réflexions sur la personnalité de ce personnage

Né à Linz en 1786, il vint en 1791 à Paris et paraît avoir servi d'intermédiaire entre Mirabeau et Marie-Antoinette. En 1795, il devint Directeur Général de la Chancellerie d'État et après la mort de Kaumtz, Ministre des Affaires Étrangères, le 27 mars 1794, remplaçant Spielmann et le vice Chancelier Philippe Coblenz en disgrâce pour la question du partage de la Pologne¹. Sa fin de carrière se situe sur sa politique. Il sera remplacé dans un premier temps par le Comte Louis Cobentz, ambassadeur à St Petersburg, nommé vice-chancelier de Cour et d'État. Thugut mena sa

¹ Henry Vallotton : *Metternich* page 31.

politique contre la Prusse plutôt que contre la France. En 1800, son successeur illustre, Clément de Metternich-Winneburg déclara ce qui suit :

« Son ministère n'a montré qu'une suite éphémère de bévues et de faux calculs. Ces faux calculs n'ont fait qu'augmenter la prépondérance de la France. »

En revanche il affirme que « le baron avait servi son pays avec désintéressement ce qui n'était pas admis de chacun ».

Voyons ce que disent Georges Lefebvre, Raymond Guyot et Philippe Sagnac dans leur livre sur la Révolution Française :

- Pages 290-291 :

Thugut était de naissance obscure et peut-être issu de l'Orient (le Prince de Ligne lui trouvait le type juif). Ancien élève des jésuites, qui ne manquèrent jamais de l'appuyer, il avait fait sa carrière à Varsovie et Constantinople. Il était indolent, sceptique et avide d'argent, quoiqu'il vécu en ascète. Il méprisait l'aristocratie allemande autant que la « racaille française ou italienne ».

- Page 168 :

C'était un parvenu uniquement dévoué à sa propre fortune et qui la croyait assurée. S'il satisfaisait l'appétit territorial des Habsbourg en leur livrant quelques territoires extorqués par la force ou par de louches traités, il était certainement supérieur à ses prédécesseurs.

- Pages 290-291 :

Il avait été jadis vendu à la France et les jacobins de la convention et du Directoire qui essaieront sur lui l'effet du chantage politique. Mais il fit sa confession à temps et obtint l'absolution impériale.

- Plus loin :

Thugut n'avait pas voulu reconnaître Louis XVIII pour mieux lui faire ses conditions le moment venu. Il ne négligeait pas de pousser la guerre sur le Rhin, ni de parlementer à petit bruit avec les français ; on pourrait ainsi mieux décider la Russie à l'action et extorquer des subsides aux anglais. Ainsi si ce double appui venait à manquer, l'Autriche se résignerait vaille que vaille à s'arranger avec la France afin d'attendre des jours meilleurs. Catherine II de Russie voyait clair dans ce jeu ténébreux. Elle continuait de fulminer contre les Jacobins de Paris et d'ailleurs.

2. L'utilisation de la notion de « surcroît » - L'attitude ambiguë du personnage

- Page 169 : Dans le cadre de la coalition anti-française (1793-1795)

Ayant renoncé secrètement à l'échange des Pays-Bas sous la pression de Pitt et toujours en quête d'un « surcroît », il (Thugut) lui fallait exiger de la France la ligne de la Somme et de la Moselle ; les ministres prussiens invoquant la situation en Pologne et la mauvaise volonté de Thugut, pressaient leur Roi de ne pas fortifier ainsi la rivale. Thugut ne perdit pas tout espoir de réaliser quelques conquêtes en France grâce à l'appui de l'Angleterre.

- Page 272 : Autre mention du vocable « surcroît » :

Thugut depuis le début de l'année multipliait les avances à St Petersburg, était prêt à souscrire à toutes les décisions de la tsarine ; dans ces instructions à Louis Cobenzl du 29 novembre 1794, il reconnaissait de nouveau le second partage (la Pologne) pour vu qu'on lui concédât l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas et un « surcroît » à prendre en France ou à défaut aux dépend des vénitiens.

Vous constatez cette velléité de Thugut de s'intéresser à la France !

3. sur l'offensive générale française de 1796 :

- Page 331 :

Dès le mois de décembre 1796, un agent secret **Poterat** s'était rendu à Vienne et avait vu Thugut qui avait écouté, sans broncher, promesses et menaces.

- Page 334 :

Thugut faisait demander à Bathélémy à Bâle, les conditions de paix de la France, mais sous une forme si blessante que le Directoire repoussa cette ouverture.

4. Les ennuis de Thugut

- Page 335 :

A Vienne, l'opposition n'existait guerre que dans les cercles de Cour, mais elle était parfois très vive et gagnait l'entourage immédiat de l'Empereur François. Un parti de « frondeurs », une clique cherchait à renverser Thugut ; on y comptait une archiduchesse, Marie-Christine et son mari, le Duc Albert de Saxe-Teschen, ..., l'Ambassadeur de Naples, Marquis de Gallo.

5. Le Souhait de Thugut :

- Page 358 :

A Léoben, on n'avait jamais conclu que des préliminaires et Thugut ne semblait pas renoncer à l'idée d'un congrès européen. Mais qu'avait-il signé au juste ? Les anglais essayèrent de lui arracher quelques renseignements sur les articles secrets, sans y réussir.

Pour terminer, en illustrant la soif d'avidité dont fit preuve Thugut, un extrait du livre de Elio Comarin : « *La mort de Venise* » :

- Pages 71-72 : Déclaration du général français Clarke à Bonaparte (armistice de Leoben) :

« Avant son départ, Clarke tient à informer Bonaparte d'une « affaire » qui ne peut que l'intéresser, car elle concerne le ministre autrichien des Affaires Étrangères, le Baron Thugut. De 1762 à 1789, Thugut avait reçu différentes sommes d'argent de la part de la cour de Versailles, sans doute en échanges de quelques services non négligeables mais difficilement avouables et le Directoire en détenait la preuve.

Voici résumé quelques traits de l'attitude de Thugut eu égard aux tractations ténébreuses sur le plan diplomatique dans la course à l'hégémonie territoriale européenne.



12. ACTUALITÉS MÉDIATIQUES

par Claude Julie

Tout d'abord, je demande, pour la énième fois, que mon nom soit mentionné pour mes interventions ainsi que cela est toujours fait pour les autres intervenants. Je regrette vraiment de passer pour une personne anonyme.

Les Livres :

📖 VERSAILLES « Entrez dans les coulisses de l'Histoire », par Jean-Pierre REMY de l'Académie Française, avec 40 fac-similes de documents rares. (Gründ, Collection sur le Vif - 82 pages fort calibre, sous épaisse reliure, dans un très gros encart, format 31 x 28; prix = 39,95 € - un cadeau !) Il s'agit d'un remarquable coffret-musée pour découvrir les Merveilles et les Secrets de Versailles : l'Art, l'Histoire, les Fresques, les Peintures, les Paysages, les Salons, les Jardins, l'Architecture Des pages magnifiques avec des Documents intéressants ou émouvants telle la missive écrite par Louis XV à sa fille Adélaïde (nos deux derniers roi avaient, je vous le rappelle, l'habitude d'écrire des petits billets à leurs proches, même notre Auguste Marie-Antoinette, dont le dernier billet est reproduit). Je ne peux que vous recommander chaudement cet ouvrage qui se révélera très vite indispensable. Parution 10/08.

📖 Mémoires de Barras (récit broché, septembre 2006, Éditions Mercure de France dans la collection « Le Temps Retrouvé », pas d'illustrations, Prix = 22,00 €. Aventurier, jouisseur corrompu, je ne vais pas vous énumérer toutes les « qualités » (sic) de cet homme qui symbolise le Directoire. Il est néanmoins intéressant de faire le lien avec ses relations notamment avec Robespierre auprès de qui il a su s'imposer ; il a même joué un rôle dans l'Affaire du Collier puisqu'il côtoyait Mme de la Motte à cette époque. Il présente un intérêt romanesque mais je reste songeuse à l'évocation d'un quelconque rôle dans l'affaire Louis XVII. Pour les amateurs.

📖 Charles X, par André Castelot (réédition reliée par Perrin de cette excellente biographie qui réhabilite ce Roi trop longtemps décrié, mal connu, dont la France fut prospère pendant son règne - 592 pages avec assez nombreuses illustrations dont Charles X sur son lit de mort entouré de tous les siens - Prix = 25,15 €). Cet ouvrage est absolument passionnant et vivant d'un bout à l'autre ; le Roy étant éminemment plus sympathique que son frère Louis XVIII dont je vous ai déjà parlé. Et nous partageons son exil avec sa famille : son fils, ses petits-enfants et sa bru qu'il aimait beaucoup, Marie Thérèse, la petite « Mousseline » de sa jeunesse à la Cour. Quand le Gouvernement Français se décidera-t-il à faire rapatrier nos trois Derniers Rois à Saint-Denis ainsi que Marie Thérèse qui voulait reposer auprès de ses parents ? Fortement recommandé si vous ne l'avez pas encore.

DVD : La Marseillaise, film de Jean Renoir sorti en 1938, remastérisé en 2007, tout en couleur, d'une durée de 2h06. Une pléiade de bons comédiens que nous revoyons avec plaisir : Louis Jouvet, Lise Delamare, Pierre Renoir, Aimé Clariond, Andrex, la grande chanteuse Irène Joachim etc.. Nombreux Bonus (Classique Studio Canal. Prix fort Grand Palais = 28,00 €). L'histoire commence un matin de 1789 lorsque Louis XVI apprend la prise de la Bastille avec sa célèbre phrase « est-ce une révolte ? ». On peut citer ce film comme une référence car il fera date dans l'Histoire du Cinéma par son objectivité, sa vivacité pendant les trois premières années de la R.F. Je vous le conseille vivement, malgré son âge ! On se sent emporté dans la « Tourmente ».

CD : Marie Antoinette Reine de France (1755-1793) « l'Histoire racontée aux enfants », Spectacle Audio par quatre comédiens, dont Delphine Théodore qui interprète Marie-Antoinette ; texte de Patrick Martinez-Bournat (est également Louis XVI) ; musique de Mozart et excellent bruitage rendant ce spectacle très vivant (18 plages, durée 78 minutes). L'écoute, émouvante, nous plonge très vite dans cette fin du 18^{ème} siècle et dans la vie du couple royal ; on s'habitue à la voix très jeune de notre bien-aimée Souveraine, les interprètes peu connus valent bien certains autres. Un petit livret très complet et agréable accompagne le CD avec les principaux personnages, les évènements, une généalogie plus un récapitulatif chronologique de toutes les dates (Producteur John Mac, Compagnie du Savoir - Paris 2008; prix fort Grand Palais = 20,18 €). L'écoute est un régal et rappelle avec nostalgie les émissions « La Tribune de l'Histoire » d'André Castelot et Alain Decaux rejoints par Jean-François Chiappe.

Enfin, je ne peux pas me permettre de terminer ce « Communiqué », sans vous annoncer avec tristesse le décès de mon très cher ami, Jean Markale, dont les obsèques ont été célébrées avant-hier dans la belle église de Camors; il avait quatre-vingts ans. Je l'ai connu lors de l'un de mes stages universitaires en Bretagne et nous sommes devenus très vite proches grâce à nos amis communs de Brocéliande. Je sais qu'un certain nombre d'entre vous le connaissent puisque plusieurs personnes m'ont interrogée à son sujet ignorant que c'était un véritable ami. Son œuvre est immense car il ne s'est pas cantonné à Merlin ou au Roi Arthur, mais a écrit bon nombre d'ouvrages historiques et s'est attaqué à certaines « énigmes » de l'Histoire. Son ouvrage sur Rennes le Château est le meilleur de tout ce qu'on a pu inventer sur ce petit village que je connais bien. Et je peux vous affirmer qu'il n'y a rien d'ésotérique ou d'hérétique dans aucun de ses ouvrages. Il y a une dizaine d'années, nous étions rencontrés avec Xavier de Roche et ce fut très amusant.

📌 Assemblée Générale : 31 janvier 2009
Prochaine réunion : 14 février 2009.

La séance est levée à 17h10

Le Secrétaire Général



Édouard Desjeux